



# différences

NEWSLETTER N° 3 - DÉCEMBRE 2017



**Bénédicte Maufrais**  
Présidente

## On se lève tous pour le CCF !

La majorité d'entre vous se souvient sans doute de cette publicité dans laquelle la France entière se levait pour une crème dessert. La période de fin d'année et son cortège de rituels est propice à l'émergence des souvenirs.

Aujourd'hui, j'ai en tête tous ces messages que nous recevons à l'ANCCEF, d'adhérents ou non, qui nous font part de leurs initiatives locales ou nous questionnent sur ce qu'il leur est possible de mettre en œuvre pour faire connaître et reconnaître le conseil conjugal et familial. Tous les contacts de proximité sont utiles : élus, représentants institutionnels, professionnels partenaires, associations. Chaque jour, les CCF avancent dans leur maillage sur le terrain.

Depuis quarante ans, des CCF n'ont jamais cessé de se former et d'exercer leur métier : accompagner les personnes, jeunes et moins jeunes, seules, en couples, en famille ou en groupes, pour qu'elles mettent des mots sur leurs attentes, leurs représentations, leurs déceptions, leurs joies, dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle. Les questions émergent et dans l'échange la parole se libère et la décision prend forme. Seule une décision politique nous permettra une reconnaissance statutaire. Mais nous pouvons de notre côté influencer sur les nouveaux acteurs de la politique en nous levant tous ensemble pour les rencontrer et sortir de ce qui finit par ressembler à un véritable déni administratif.

Si j'osais, je dirais : donnons-leur « l'envie d'avoir envie » !

Bonne fin d'année à chacune et à chacun.

**anccef.**

association nationale des conseillers conjugaux et familiaux

### AU SOMMAIRE

- **Changements au secrétariat** .....page 2
- **Campagne adhésions 2018** .....page 2
- **Documents professionnels** .....page 3
- **Point sur les dossiers en cours**.....page 3
- **Invitation au colloque**.....page 4

Cette newsletter a été rédigée par Bénédicte Maufrais à partir des informations transmises par les administrateurs, les adhérents et la secrétaire de l'ANCCEF. Merci à chacun(e) de leur aide et de leur vigilance précieuses.

### ADHÉREZ À L'ANCCEF !

Retrouvez le bon d'adhésion sur le site [www.anccef.fr](http://www.anccef.fr)

**ADHÉSION 2018 - ABONNEMENT REVUE**  
Bon à télécharger, photocopier ou découper et à renvoyer à  
ANCCEF - 34, chemin du Coin - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or  
Tél. 06 40 34 21 09 - [www.anccef.fr](http://www.anccef.fr) - [secretariat.anccef@orange.fr](mailto:secretariat.anccef@orange.fr)

Nom : ..... Prénom : .....

Organisme : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Oui, j'adhère à l'ANCCEF pour 2018 et je choisis de soutenir ses missions : 50 €

Oui, j'adhère à l'ANCCEF pour l'année civile 2018 : 45 €

Oui, j'adhère à l'ANCCEF pour 2018 et je m'abonne à la revue Différences et je choisis l'adhésion-abonnement de soutien : 55 €

Oui, j'adhère à l'ANCCEF pour 2018 et je m'abonne à la revue Différences : 60 €

Je joins mon règlement de ..... € par chèque, à l'ordre de l'ANCCEF

En adhérant, je souhaite paraître dans l'annuaire du site de l'ANCCEF et je joins sur papier libre, mes coordonnées à faire figurer.

J'adhère pour la première fois. Je joins mon attestation de qualification au CCF.

## SECRETARIAT DE L'ANCCEF

# On s'ajuste

Le déménagement de Florence Angleys sur la région lyonnaise génère quelques modifications dans l'organisation du secrétariat.

## UNE NOUVELLE ADRESSE POSTALE

À compter du 17 décembre 2017, l'adresse postale de l'ANCCEF est :

ANCCEF

34, chemin du Colin

69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

Le mail et le téléphone restent inchangés.

Un suivi de courrier a bien sûr été mis en place.

## DE NOUVEAUX HORAIRES

La permanence téléphonique assurée par Florence Angleys est désormais assurée les mardis et jeudis de 9 heures à 17 heures. Les mails et les courriers sont également traités ces jours-là.

Merci d'en tenir compte dans vos contacts avec l'ANCCEF et dans vos attentes de réponse.

Et nous remercions Florence Angleys pour le travail qu'elle continue d'effectuer régulièrement dans tous ces changements.

## DES QUESTIONS NOUS PARVIENNENT

→ « J'ai adressé mon courrier rue du Jura.

Le recevrez-vous ? »

L'adresse de la rue du Jura est l'adresse du siège social de l'ANCCEF. Le CNIDFF nous transmet bien entendu le courrier et nous l'en remercions.

Nous vous demandons cependant de privilégier absolument l'adresse postale, désormais à Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

→ « Je n'ai pas reçu de réponse à un mail ou un courrier. Qui dois-je relancer ? »

L'ANCCEF s'efforce de répondre rapidement à l'ensemble des messages reçus. Toutefois, certains demandent une concertation entre des membres du Bureau ou du CA, qui sont pour une grande majorité en activité professionnelle. Cela peut donc parfois prendre un peu de temps. N'hésitez pas à contacter Florence Angleys si besoin. ■

## CAMPAGNE D'ADHÉSION 2018

# C'est le moment !

Une campagne d'adhésions 2018 a été lancée début novembre. Vous êtes déjà nombreux à y avoir répondu. Nous apprécions votre réactivité qui permet à Florence Angleys une meilleure répartition de son travail en cette période annuelle toujours très chargée entre les adhésions et la préparation du colloque. Cette année, l'ANCCEF a proposé une adhésion de soutien à 50 euros – au lieu de 45. Une large majorité des adhérents 2018 – 80 % – ont à ce jour choisi cette proposition et nous les en remercions chaleureusement. Cette collaboration à notre démarche atteste de leur volonté de soutenir les missions de l'ANCCEF et nous donnera les moyens de financer sur 2018 des actions nécessaires à l'avenir du métier et à sa visibilité.

### FAQ<sup>(1)</sup>

→ « Pourquoi dois-je réadhérer dès maintenant ? »

Les services réservés aux adhérents 2017 sont maintenus jusqu'au 31 janvier 2018. À cette date, la parution dans l'annuaire du site, les accès aux annonces et aux pages spécifiques seront suspendus. C'est pourquoi il est important de procéder à votre réadhésion dès aujourd'hui, pour vous éviter une interruption des services. Cela permet également de répartir la charge du travail du secrétariat. Être adhérent(e) vous permet aussi de bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'inscription au colloque 2018 dont l'invitation figure en page 4 de ce document.

→ « Vais-je recevoir une attestation de paiement et une carte d'adhérent(e) ? »

Depuis plusieurs années, l'ANCCEF met ces documents à disposition des adhérent(es) dans leur espace membres, accessible sur le site après identification. Chaque adhérent(e) en est automatiquement informé(e) dès lors que son adhésion est validée.

→ « Est-il possible d'adhérer en ligne ? »

À ce jour, le processus d'adhésion en ligne, avec paiement, n'est pas proposé. Si les moyens techniques qui le permettraient sont faciles à trouver, il s'agit surtout de revoir l'organisation interne à l'ANCCEF pour que la trésorière, Martine Verrier, membre du Bureau, et la secrétaire salariée, Florence Angleys, puissent articuler leurs actions. Cette proposition est donc à l'étude pour une éventuelle mise en place dans les prochains mois.

→ « Je suis en formation au CCF : puis-je adhérer ? »

Seules les personnes ayant validé leur formation au CCF peuvent adhérer. Les personnes en formation peuvent toutefois s'abonner à la revue *Différences* et se tenir ainsi au courant de l'actualité de l'ANCCEF.

→ « J'ai adhéré en octobre : dois-je réadhérer ? »

L'adhésion à l'ANCCEF, comme il est spécifié sur l'ensemble des documents, est valable pour l'année civile, quelle que soit la date d'adhésion.

→ « Puis-je faire un don à l'ANCCEF ? Recevrai-je un reçu fiscal ? » L'ANCCEF n'est pas éligible à être reconnue d'utilité publique. En effet, l'une des conditions requises est de ne pas s'adresser à un groupe d'adhérents spécifique. Or, seules les personnes ayant validé la formation qualifiante auprès d'un organisme qui a été agréé peuvent adhérer. Cela empêche donc la défiscalisation d'un don. Mais l'ANCCEF peut néanmoins recevoir des dons et ainsi augmenter ses moyens financiers. ■

<sup>(1)</sup> FAQ : Foire aux questions

## DOCUMENTS PROMOTIONNELS

# Participez à la visibilité des CCF

**A**ffichettes, dépliants 3 volets, dépliants 2 volets, kits promotionnels : les documents édités et proposés par l'ANCCEF reçoivent un bon accueil des professionnels. Ces outils sont mis à votre disposition : leur diffusion vous incombe et en les diffusant largement, vous participez activement à la visibilité du conseil conjugal et familial.

### FAQ

→ « Ces documents sont-ils réservés aux adhérents ? » Non, tout professionnel, en lien avec nos activités, peut les commander pour les diffuser sur son lieu d'exercice.

→ « Puis-je mettre mes coordonnées sur ces documents ? » Oui. Sur chaque document, des espaces ont été réservés pour que les CCF puissent indiquer leurs coordonnées ou les coordonnées de leur lieu d'exercice.

**DOCUMENTS ANCCEF**  
Bon à télécharger, photocopier ou découper et à renvoyer à  
ANCCEF - 34, chemin du Colin - 69370 Saint-Dixier-au-Mont-d'Or  
Tél. 06 40 34 21 09 - www.anccef.fr - secretariat.anccef@orange.fr

Nom : ..... Prénom : .....  
Organisme : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. : ..... E-mail : .....

Je commande le hors-série La pratique du conseil conjugal et familial : 8 €  
 Je commande 100 cartes 2 volets ANCCEF : 13 €  
 Je commande 100 dépliants 3 volets ANCCEF : 13 €  
 Je commande 10 affichettes A4 ANCCEF : 4 €  
 Je m'abonne à la revue Différences pour un an : 20 €

Je joins mon règlement de ..... € par chèque, à l'ordre de l'ANCCEF

↑ Pour commander vos documents, téléchargez le bon ci-dessus sur [www.anccef.fr](http://www.anccef.fr)

→ « Avez-vous envisagé des actions plus importantes, type affichage ou presse ? » La question d'une campagne publicitaire plus large a déjà été soulevée. Le frein est évidemment financier. L'ANCCEF ne dispose pas à ce jour de moyens pour une campagne de presse à grande échelle – presse, affichage ou autres médias. Nos meilleurs ambassadeurs sont les CCF qui agissent au niveau local par la diffusion des documents proposés comme la participation à des actions ponctuelles : salons, conférences, séminaires. Nous faisons d'ailleurs régulièrement écho de ces initiatives dans nos pages. ■

## DÉMARCHES AUPRÈS DE L'ÉTAT : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

→ **Certification professionnelle** : suite au préexamen du dossier déposé par le Collectif, il a été suggéré de retravailler certains points, notamment la question de l'employabilité des CCF en sortie de formation. Les associations du Collectif ont décidé de se retrouver pour décider des suites à donner à cette demande. L'ANCCEF sera présente à cette réunion de janvier 2018.

→ Par ailleurs, le décret concernant les EICCF a été signé par Agnès Buzyn et Marlène Schiappa et est toujours en examen auprès du Conseil d'État.

→ Enfin, la révision de l'**arrêté de formation** est en cours avec les organismes concernés.

### FAQ

→ « Pourquoi une certification et non un diplôme ? » La question du diplôme a été posée il y a plusieurs années et n'est plus d'actualité compte tenu du paysage du travail psycho social.

→ « Est-il toujours utile de faire des démarches auprès des élus ? » Régulièrement, nous recevons des mails attestant du travail des CCF auprès des élus locaux. Voici un extrait du dernier en date, signé Stéphanie Mouclier, CCF à Tours (47) : « Le 25 novembre dernier, Michelle Meunier et Muguette Dini, ancienne sénatrice du Rhône, co-auteurs de la loi de mars 2016 sur la protection de l'enfance, assuraient à Tours une conférence sur ce sujet. Nous avons convenu avec Ghyslaine Le Gouguec, CCF, adhérente à l'ANCCEF, qu'elle lui remettrait le courrier reçu par

les adhérents au sujet de la certification professionnelle. Moins de dix jours après la remise de ce courrier, Michelle Meunier pose une question officielle à la ministre des Solidarités et de la Santé au sujet de cette reconnaissance, et lui demande comment elle doit s'y prendre pour soutenir une certification professionnelle des CCF ! Cette question paraîtra le 14 décembre prochain au journal officiel. »

Rappelons que l'action menée auprès des élus avait trouvé un écho positif auprès des députés et des sénateurs (cf. Différences 141 et 142). Nous ne pouvons que vous inciter à continuer ces contacts de proximité pour appuyer la demande de reconnaissance de professionnels présents sur le terrain depuis plus de quatre décennies.

→ « Qu'est-ce qui est fait auprès du nouveau gouvernement ? » Suite aux déclarations sur la nécessité d'une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire, l'ANCCEF a adressé le dernier numéro de Différences à Emmanuel Macron, président de la République, Edouard Philippe, premier ministre, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Marlène Schiappa, secrétaire d'État à l'Égalité hommes-femmes, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et Jacques Toubon, défenseur des droits. Un contact local a été également pris avec Mustapha Laabid, député de Rennes (35) et membre de la Commission des Affaires sociales. Nous vous tiendrons bien évidemment informés des suites de ces contacts. ■

AG ET COLLOQUE ANNUEL DE L'ANCCEF / 23 MARS 2018

# L'ENFANT DANS SA FAMILLE

## Quelle place lui donne-t-on ? Quelle place prend-il ?

Colloque jumelé à l'assemblée générale, à la Maison des Mines et des Ponts et Chaussées  
270, rue Saint-Jacques, 75005 Paris  
RER B : Port-Royal - Luxembourg - Bus : 21, 27, 38, 81, 82, 83, 84, 85, 91. Port-Royal ou Luxembourg

### PROGRAMME

- 8h30: accueil
- 9 h: ouverture du colloque
- 9h15: « *De la filiation à l'affiliation, les liens dans la famille adoptive* », par Anne Dejean-Dubois, suivi d'un échange avec les participants.
- 10h30: pause-café
- 11 h: assemblée générale de l'ANCCEF
- 12h45: déjeuner libre dans le quartier
- 14h15: conférence/débat : « *L'enfant dans sa famille* », avec Gisèle Harrus, psychanalyste, directrice de recherches à Paris VII, auteure d'ouvrages sur la relation enfants-parents.
- 16h30: clôture du colloque

### BULLETIN D'INSCRIPTION

#### BULLETIN D'INSCRIPTION AU COLLOQUE ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 23 MARS 2018

Bon à photocopier ou découper et renvoyer à ANCCEF,  
ANCCEF - 34, chemin du Colin - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or,  
avant le 16 mars 2018.

**Attention ! Le nombre de places est limité: nous ne prendrons en compte que les inscriptions accompagnées du chèque de règlement.**

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Tél. ....  
Email (*indispensable pour la confirmation de votre inscription*) .....

- Je m'inscris au colloque du vendredi 23 mars 2018
- adhérents à jour de leur cotisation 2018 au moment de l'inscription au colloque: 40 €*
- non adhérents: 60 €*
- journée prise en charge par l'employeur: 60 €*
- étudiants: 40 €*

- J'en profite pour adhérer à l'ANCCEF pour 2018 et choisis l'adhésion de soutien: 50 €
- J'en profite pour adhérer à l'ANCCEF pour 2018: 45 €

- J'en profite pour adhérer à l'ANCCEF et m'abonner à la revue *Différences* et je choisis l'adhésion-abonnement de soutien: 65 €
- J'en profite pour adhérer à l'ANCCEF et m'abonner à la revue *Différences*: 60 €

- Je joins un chèque de ..... euros à l'ordre de l'ANCCEF.

*En cas de désistement moins de 8 jours avant la date du colloque, le coût de la journée reste dû.*

À ..... le .....

Signature

**anccef.**  
association nationale des conseillers conjugaux et familiaux

Renseignements: secrétariat de l'ANCCEF - Permanence téléphonique le mardi et le jeudi, de 9 h à 17 h  
Tél. 06 40 34 21 09 - [www.anccef.fr](http://www.anccef.fr) - [secretariat.anccef@orange.fr](mailto:secretariat.anccef@orange.fr)